

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16863**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Diagnostic immobilier

Nouvel intitulé : Diagnostic immobilier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
FORMADIAG	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diagnostiqueur immobilier est l'expert chargé de contrôler tout bien immobilier (Habitation, bâtiment tertiaire ou collectif), en effectuant des diagnostics obligatoires ou non.

Son rôle est très utile, car il permet la vérification des normes sanitaires et de sécurité, notamment lors de la vente ou de la location d'un logement.

Compte tenu de l'évolution des normes, la profession de diagnostiqueur immobilier est en constante mutation.

Aux frontières du bâtiment et de l'immobilier, ce métier implique des contacts permanents avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier tels qu'architectes, agences, syndicats, notaires.

C'est un métier récent, mais qui vit actuellement de profonds remaniements, car il apparaît aujourd'hui, que dans ses premières années, la jeune profession n'ait pas été assez réglementée.

Non seulement c'est un métier qui subit la crise de l'immobilier, qui tend à restreindre l'activité, mais il doit aussi s'ouvrir à la réforme des certifications.

Les enjeux énergétiques avec le DPE prennent une place de plus en plus importante, et demande une réactualisation qui peut devenir contraignante pour certains.

Cependant, malgré ces difficultés, cela reste un métier d'avenir mais qui demandera de plus en plus de qualification.

Les capacités attendues :

1. La définition du contenu de missions de diagnostics en application de la réglementation

Etre capable de :

Rechercher les diagnostics obligatoires à partir de demandes de clients

Définir les besoins de programmation de diagnostics complémentaires

Analyse des caractéristiques techniques et la préparation de missions de diagnostics

2. La réalisation de diagnostics immobiliers

Etre capable de :

Planifier les déroulements de diagnostics

Réaliser et conduire les diagnostics

Enregistrer et analyser les résultats de diagnostics

3. La publication et l'analyse de résultats de diagnostics immobiliers

Etre capable de :

Rédiger des rapports de diagnostics

Analyser des résultats de diagnostics

Conseiller des clients sur des modifications à apporter

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le diagnostiqueur immobilier exerce son activité dans les secteurs de l'immobilier et du bâtiment. Il est indépendant ou salarié

- Diagnostiqueur technique immobilier

- Opérateur de diagnostic immobilier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

Réglementation d'activités :

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Evaluation 1 : Analyse de conformité de rapports de diagnostics

A partir de rapport de diagnostics réalisés par d'autres candidats, le candidat devra évaluer et valider leur conformité

Evaluation 2 et 3: La réalisation de diagnostics immobiliers

Remise et présentation de 3 rapports de diagnostics réalisés par le candidat au cours de sa formation

Ces rapports et leurs conclusions seront présentés devant un jury de professionnels

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
En contrat de professionnalisation	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par candidature individuelle	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury - Le Directeur Pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 mai 2013 publié au Journal Officiel du 16 juin 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Diagnostic immobilier" avec effet au 01 avril 2011, jusqu'au 16 juin 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

45 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

Site internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

FORMADIAG : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [29, Rue d'Italie 13006 MARSEILLE]

FORMADIAG - 29, rue d'Italie - 13006 MARSEILLE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FORMADIAG - 29, rue d'Italie - 13006 MARSEILLE

Historique de la certification :

Certification suivante : Diagnostic immobilier